



CANADA

Débats du Sénat

1^{re} SESSION • 39^e LÉGISLATURE • VOLUME 143 • NUMÉRO 111

LES TRANSPORTS

**Le Programme de protection des passagers—
Règlement sur le contrôle de l'identité des jeunes**

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le mercredi 20 juin 2007

LE SÉNAT

Le mercredi 20 juin 2007

LES TRANSPORTS

LE PROGRAMME DE PROTECTION DES PASSAGERS— RÈGLEMENT SUR LE CONTRÔLE DE L'IDENTITÉ DES JEUNES

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. Dans un avis du *Globe and Mail* paru aujourd'hui et émis par Transports Canada, nous apprenons que :

The [...] new *Identity Screening Regulations* for air travel are now in effect.

Dans cette annonce intitulée « For all persons who appear to be 12 years of age or older », nous apprenons que dorénavant, toutes les personnes qui semblent âgées de 12 ans ou plus devront avoir en leur possession une carte d'identité avec photo émise par le gouvernement fédéral, ou encore deux pièces d'identité sans photo, pour utiliser le service aérien à l'intérieur du Canada.

• (1425)

J'ai une amie à Ottawa, séparée et mère d'un jeune garçon de 11 ans qui ira voir son père cet été, en Alberta. Son fils mesure déjà 5 pi 5 po, il a l'apparence d'un garçon d'au moins 15 ans, mais en réalité il n'est âgé que de 11 ans.

Pouvez-vous m'expliquer quel est le but de cette initiative? Quels sont les critères qui déterminent quelle est l'apparence qu'un enfant de 12 ans devrait avoir et comment un enfant de 12 ans peut-il obtenir une carte d'identité du gouvernement fédéral?

[Traduction]

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement et secrétaire d'État (Aînés)) : Honorables sénateurs, on ne devrait pas toujours croire ce que publie le *Globe and Mail*.

Le sénateur Tardif : Mais il s'agit d'une annonce.

Le sénateur LeBreton : Jusqu'au 18 septembre, les voyageurs âgés de 12 à 17 ans n'auront besoin que d'une seule pièce d'identité, avec ou sans photo, délivrée par le gouvernement pour prendre un vol intérieur, et non d'une pièce d'identité avec photo ou de deux pièces d'identité sans photo délivrées par le gouvernement. En fait, un voyageur de 12 à 17 ans n'a besoin de montrer qu'une seule pièce d'identité pour monter à bord d'un avion.

Je sais bien que, comme l'honorable sénateur l'a dit, certains enfants ont l'air d'avoir cet âge bien qu'ils soient plus jeunes. Toutefois, ces jeunes Canadiens n'ont besoin que d'une seule pièce d'identité.